

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2024
COMMUNE DE VOILLECOMTE

La réunion a débuté le 12 avril 2024 à 18h00 sous la présidence du Maire, Monsieur HUVER Jean-Paul.

Membres présents :

Monsieur BERTRAND Yannick
Monsieur FEVRE Luc
Madame GAUTHIER Virginie
Monsieur HUVER Jean-Paul - MAIRE
Madame LAMBERT Adeline
Madame NOEL Marianne - 1ER ADJOINT
Monsieur PROVOST William - 2EME ADJOINT
Madame VERSCHELDE Danielle

Membres absents représentés :

Monsieur LEGREE Jean-Michel Pouvoir donné à Mme NOEL Marianne - 1ER ADJOINT
Monsieur PERINET Patrice Pouvoir donné à M PROVOST William - 2EME ADJOINT
Madame TABACCHI Pauline Pouvoir donné à M BERTRAND Yannick

Membres absents :

Monsieur DELAUNAY Sébastien
Monsieur DELPIERRE Stéphane

Secrétaire de séance : Madame NOEL Marianne

Le quorum (plus de la moitié des 13 membres) étant atteint, la séance est ouverte.

Ordre du jour :

014_2024 - CREATION DE POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF A MI-TEMPS
015_2024 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION
016_2024 - APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE
017_2024 - AFFECTATION DU RESULTAT
018_2024 - VOTE DES TAUX
019_2024 - VOTE DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT
020_2024 - VOTE DU BUDGET D'INVESTISSEMENT
021_2024 - A1TTRIBUTION DE SUBVENTIONS
- Questions diverses

014_2024 - CREATION DE POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF A MI-TEMPS
--

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique, susvisé les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal

Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint administratif territorial à temps non complet pour 17H30

Le Maire propose à l'assemblée,

- la création du poste d'adjoint administratif territorial à temps non complet (17H30) à compter du 01/07/2024

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1er juillet 2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE : d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée(s).

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 12, article(s) 6413.

11 voix pour

015_2024 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION

Après avoir entendu les résultats du compte de gestion,

les membres du Conseil Municipal :

- approuvent à l'unanimité des voix le compte de gestion 2023 pour la commune dressé par le Trésorier

11 voix pour

016_2024 - APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE

Monsieur le Maire expose les résultats du compte financier unique.

Section de fonctionnement : Dépenses de 337 988.69 € - Recettes de 334 125,48 €

Section investissement : Dépenses 418 714.13 € - Recettes de 253 284,13 €

Après avoir entendu les résultats du compte administratif 2023, les membres du Conseil Municipal, à l'exception du Maire, à l'unanimité :

- approuvent le compte administratif 2023 pour la commune

11 voix pour

017_2024 - AFFECTATION DU RESULTAT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Vu l'instruction comptable interministérielle M.14

Vu le compte de gestion 2023 dressé par le Comptable

Vu le compte administratif 2023

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat ;

le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement

- **Décide** de procéder à l'affectation des résultats dans les conditions suivantes :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2022 : 73 366,48€

Affectation obligatoire :

A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068) : 27 763,39 €

Solde disponible affecté comme suit :

Affectation complémentaire en réserves (c/1068) : - €

Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) : 45 603,09 €

Total affecté au c/1068 : 27 763,39€

11 voix pour

018_2024 - VOTE DES TAUX

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **décide** de modifier les taux de fiscalité pour les taxes 2024

Ces taux se décomposent comme suit :

- Taxe foncière bâtie 39.68 % (38.68 % en 2023)

- Taxe foncière non bâtie.....15.90% (15.50 % en 2023)

- Taxe habitation..... 9.97% (9.12% en 2023)

Le produit attendu pour la commune est de l'ordre de 3 576 €.

11 voix pour

019_2024 - VOTE DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Les conseillers municipaux

- **votes avec** 11 voix pour, le budget 2024 de fonctionnement suivant :

Montant de 440 373,09 € en dépenses et recettes de fonctionnement

11 voix pour

020_2024 - VOTE DU BUDGET D'INVESTISSEMENT

Les conseillers municipaux

- **voient avec** 11 voix pour, le budget 2024 d'investissement suivant :

Montant de 355 306,09 € en dépenses et recettes d'investissement

11 voix pour

021_2024 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Le conseil municipal,

- **décide** d'attribuer une subvention de 250 € à la coopérative scolaire

11 voix pour